

RGPP : les administrations centrales en fusion...

Sous prétexte de Révision générale des politiques publiques (RGPP), **le démantèlement et la fusion des dix directions (délégations) d'administration centrale sont aujourd'hui programmés.**

Celles-ci devraient être **réduites à 4 (ou 5)** nouvelles entités dont les périmètres ne sont pas encore clairement définis :

- une **direction du Patrimoine** qui regrouperait la DAPA, la DMF, la DAF et la DLL
- une **direction de la création artistique**, rassemblant les services de la DMDTS et de la DAP,
- une **direction des industries culturelles**, de la communication (et des médias), à condition que la direction du développement des médias (DDM), rattachée jusqu'ici à Matignon, rejoigne la culture ;
- en revanche, aucune évolution particulière ne semble envisagée concernant le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, entrant dans le socle des missions du ministère, et pour lequel la CGT-Culture revendique la création d'une direction spécifique ;
- la **DAG** serait **fondue dans le secrétariat général du ministère**, les fonctions d'expertise, de pilotage et de stratégie politique prenant le dessus, au détriment de ses missions de gestion.

Une telle orientation constitue une profonde remise en cause des équilibres fondamentaux de notre ministère qui s'est construit par la réunion successive de politiques

sectorielles. Chacune a contribué à l'unité du ministère en maintenant leur originalité et leur identité pour des raisons techniques, esthétiques et scientifiques liées à leur histoire particulière, parfois bien antérieure à 1958.

Un point positif serait le maintien de l'architecture à la Culture. Mais que deviendront, par exemple, l'autorité interministérielle en matière d'archives contemporaines sans une direction des Archives, le réseau solidaire et mutualisé des musées sans une direction des musées pour l'animer? **Face aux logiques marchandes il n'y a pas de rôle culturel de l'État qui vaille sans des directions d'administration centrale compétentes, dotées de capacités d'opérateur.**

Dans la même logique, le risque est assez évident que l'effacement de la DAG au nom de la prétendue « **rationalisation des fonctions support** » touchant la **gestion des personnels, le budget, l'expertise juridique, les secrétariats, la documentation, la communication, précède, à terme, leur pure et simple externalisation !** La multiplication des opérateurs autonomes imposera au secrétariat général de renforcer une tutelle pour veiller à leur respect des orientations politiques et pallier aux risques de dérives de gestion, mais l'affaiblissement ou la disparition des administrations centrales déséquilibrera fortement cette tutelle au détriment de la tutelle scientifique et culturelle qu'elles assurent en parallèle du rôle du bureau des opérateurs culturels du secrétariat général.

Réduire la voilure, ... et tailler dans les effectifs

Le 10 octobre dernier, le Premier ministre expliquait devant un parterre de parlementaires UMP ce que l'Elysée et le gouvernement entendait par la prétendue « modernisation des politiques publiques » : c'est « moins de services, moins de personnel, moins d'État ». Premières visées dans tous les ministères, les administrations centrales sont sommées de « faire mieux avec moins », ...moins d'agents bien sûr. Mais, ce que refuse encore d'avouer le cabinet de Christine Albanel, c'est que le volume des suppressions d'emplois programmés est ici bien supérieur au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. **L'objectif à atteindre à l'horizon 2011, à la culture comme dans beaucoup d'autres ministères, c'est la disparition d'1/5e des effectifs en administration centrale !** Telle est la principale finalité du recensement exhaustif des postes et fonctions occupés par les personnels de centrale entamé fin 2007, nommé « cartographie des emplois », travail préparatoire aux restructurations, fusions, et démantèlement de services.

Les **leviers** dont dispose le gouvernement pour parvenir à ses fins sont bien connus : **arrêt des recrutements, non**

émission des avis de vacance, incitation à quitter la Fonction publique, redéploiements de personnels imposés, ...et de sérieuses inquiétudes commencent à poindre s'agissant des collègues contractuels ne bénéficiant pas de CDI. Cerise sur le gâteau, le gouvernement vient de transmettre aux organisations syndicales **des projets de textes visant à modifier le Statut général des fonctionnaires, censés entrer en application dès cette année.** Ceux-ci prévoient notamment la création d'une **nouvelle position statutaire** dans laquelle **seraient placés les fonctionnaires « privés d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de leur emploi ».** A l'issue d'une période de 2 ans pendant laquelle l'administration chercherait à favoriser son reclassement dans la Fonction publique ou dans le secteur privé, le fonctionnaire placé dans cette situation pourrait « être placé d'office en disponibilité ». **Ce serait ainsi la fin de l'obligation faite à l'administration d'affecter un agent titulaire.**

Devant tous ces enjeux cruciaux, et face aux assauts de l'idéologie ultra-libérale dans toute sa « splendeur », la CGT-Culture a clairement choisi son camp. Dans le cadre d'un service public qui se doit d'être défendu et renforcé, elle affirme qu'il y a bien une place irremplaçable pour le ministère de la culture, outil de toutes et tous. Ensemble, acteurs, professionnels et personnels de la culture, le temps de la contre-offensive est venu pour arrêter le bras des casseurs !

Paris, le 14 février 2008